

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6748>



Calendrier Mutations Inter 2025

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2025 -

Mutations
2025
snes

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

À chaque étape de votre participation au mouvement, les militants et élus du SNES-FSU, dont l'expertise en matière de mutations n'est plus à démontrer, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner. Les sections académiques du SNES-FSU organisent des stages de formation syndicale, des réunions et des permanences dédiées. Pour votre demande de mutation, [prenez contact avec votre section académique SNES-FSU](#) !

Du mercredi 6 novembre 2024 à midi au mercredi 27 novembre 2024 à midi, saisissez sur SIAM vos vœux pour le mouvement inter et / ou pour le mouvement sur postes spécifiques nationaux. **Contactez les élus et militants de votre section académique SNES-FSU afin d'obtenir les meilleurs conseils pour élaborer votre liste de vœux.** Attention les dossiers déposés au titre du handicap sont à envoyer à ce.sms@ac-dijon.fr pour le 27 novembre au plus tard.

Le mercredi 6 novembre, consultez sur SIAM la liste des postes spécifiques nationaux et des postes à profil vacants. Pour candidater sur un poste en CPGE, contactez le secteur « classes préparatoires » du SNES-FSU (prepas@snes.edu) : vous pourrez obtenir de l'aide et des conseils pour monter votre dossier.

Dès le jeudi 28 novembre, téléchargez votre confirmation individuelle de demande de mutation pour la phase interacadémique et pour les mouvements spécifiques à renvoyer avant le 6 décembre 23h59.

Du 14 janvier au 30 janvier, consultez votre barème. La section académique du SNES-FSU vous aidera pour la vérification du nombre de points attribués pour chacun de vos vœux et vous accompagnera dans votre éventuelle demande de correction (attention la date limite pour les contestations de barème est fixée au 27 janvier 12h00).

Vendredi 7 février 2025 minuit : date limite pour envoyer une demande tardive de participation au mouvement, d'annulation ou de modification de demande. Contactez votre section académique SNES-FSU pour vous accompagner dans votre démarche.

Le mercredi 12 mars 2025, l'administration vous communiquera votre résultat individuel. Si vous n'êtes pas satisfait-e du résultat, contactez le secteur emploi du SNES-FSU national (emploi@snes.edu) qui pourra vous accompagner et vous représenter auprès du ministère pour un recours.

A partir du 12 mars : début de l'ouverture de la phase intra-académique (en fonction du calendrier académique) : consultez la section académique de l'académie dans laquelle vous participez à l'intra afin de bénéficier des meilleurs conseils.